

SENATE



SÉNAT

CANADA

JOURNALS OF THE SENATE

(Unrevised)

1st Session, 44th Parliament
3 Charles III

N° 239

Wednesday, November 20, 2024

2 p.m.

The Honourable RAYMONDE GAGNÉ, Speaker

JOURNAUX DU SÉNAT

(Non révisé)

1^{re} session, 44^e législature
3 Charles III

Le mercredi 20 novembre 2024

14 heures

L'honorable RAYMONDE GAGNÉ, Présidente

The Members convened were:

Les membres présents sont :

The Honourable Senators

Les honorables sénateurs

Adler	Cotter	Greenwood	Moodie	Seidman
Al Zaibak	Coyle	Harder	Moreau	Senior
Arnot	Cuzner	Housakos	Muggli	Simons
Ataullahjan	Dagenais	LaBoucane-Benson	Osler	Smith
Aucoin	Dalphond	Loffreda	Oudar	Sorensen
Audette	Dasko	MacAdam	Pate	Tannas
Batters	Deacon (<i>Nova Scotia— Nouvelle-Écosse</i>)	MacDonald	Patterson	Varone
Bernard	Deacon (<i>Ontario</i>)	Manning	Petitclerc	Verner
Black	Downe	Martin	Petten	Wallin
Boehm	Duncan	Massicotte	Plett	Wells (<i>Alberta</i>)
Boudreau	Forest	McBean	Prosper	Wells (<i>Newfoundland and Labrador—Terre- Neuve-et-Labrador</i>)
Burey	Francis	McCallum	Quinn	White
Busson	Gagné	McNair	Ravalia	Woo
Cardozo	Gerba	McPhedran	Richards	Youance
Carignan	Gignac	Mégie	Ringuette	Yussuff
Clement	Gold	Miville-Dechêne	Ross	
Cormier		Moncion	Saint-Germain	

The Members in attendance to business were:

Les membres participant aux travaux sont :

The Honourable Senators

Les honorables sénateurs

Adler	Cotter	Greenwood	Moodie	Seidman
Al Zaibak	Coyle	Harder	Moreau	Senior
Arnot	Cuzner	Housakos	Muggli	Simons
Ataullahjan	Dagenais	LaBoucane-Benson	Osler	Smith
Aucoin	Dalphond	Loffreda	Oudar	Sorensen
Audette	Dasko	MacAdam	Pate	Tannas
Batters	Deacon (<i>Nova Scotia— Nouvelle-Écosse</i>)	MacDonald	Patterson	Varone
Bernard	Deacon (<i>Ontario</i>)	Manning	Petitclerc	Verner
Black	Downe	Martin	Petten	Wallin
Boehm	Duncan	Massicotte	Plett	Wells (<i>Alberta</i>)
Boudreau	Forest	McBean	Prosper	Wells (<i>Newfoundland and Labrador—Terre- Neuve-et-Labrador</i>)
Burey	Francis	McCallum	Quinn	White
Busson	Gagné	McNair	Ravalia	Woo
Cardozo	Gerba	McPhedran	Richards	Youance
Carignan	Gignac	Mégie	Ringuette	Yussuff
Clement	Gold	Miville-Dechêne	Ross	
Cormier		Moncion	Saint-Germain	

The first list records senators present in the Senate Chamber during the course of the sitting.

La première liste donne les noms des sénateurs présents à la séance dans la salle du Sénat.

An asterisk in the second list indicates a senator who, while not present during the sitting, was in attendance to business, as defined in subsections 8(2) and (3) of the [Senators Attendance Policy](#).

Dans la deuxième liste, l'astérisque apposé à côté du nom d'un sénateur signifie que ce sénateur, même s'il n'était pas présent à la séance, participait aux travaux, au sens des paragraphes 8(2) et (3) de la [Politique relative à la présence des sénateurs](#).

PRAYERS**SENATORS' STATEMENTS**

Some Honourable Senators made statements.

QUESTION PERIOD

The Senate proceeded to Question Period.

ORDERS OF THE DAY

Pursuant to the order adopted December 7, 2021, the Honourable Senator LaBoucane-Benson informed the Senate that Question Period with the Honourable Gary Anandasangaree, P.C., M.P., Minister of Crown-Indigenous Relations, will take place on Tuesday, November 26, 2024, at 4:45 p.m.

GOVERNMENT BUSINESS**Reports of Committees – Other**

Orders No. 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26 and 27 were called and postponed until the next sitting.

Motions

Orders No. 1, 132, 167 and 172 were called and postponed until the next sitting.

o o o

The Honourable Senator LaBoucane-Benson moved, seconded by the Honourable Senator Gold, P.C.:

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine and report upon the expenditures set out in the Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 2025;

That, for the purpose of this study, the committee have the power to meet, even though the Senate may then be sitting or adjourned, and that rules 12-18(1) and 12-18(2) be suspended in relation thereto; and

That the committee be permitted, notwithstanding usual practices, to deposit its report with the Clerk of the Senate, if the Senate is not then sitting, and that the report be deemed to have been tabled in the Senate.

The question being put on the motion, it was adopted.

PRIÈRE**DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS**

Des honorables sénateurs font des déclarations.

PÉRIODE DES QUESTIONS

Le Sénat procède à la période des questions.

ORDRE DU JOUR

Conformément à l'ordre adopté le 7 décembre 2021, l'honorable sénatrice LaBoucane-Benson avise le Sénat que la période des questions avec l'honorable Gary Anandasangaree, c.p., député, ministre des Relations Couronne-Autochtones, aura lieu le mardi 26 novembre 2024 à 16 h 45.

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT**Rapports de comités – Autres**

Les articles nos 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26 et 27 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Motions

Les articles nos 1, 132, 167 et 172 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

L'honorable sénatrice LaBoucane-Benson propose, appuyée par l'honorable sénateur Gold, c.p.,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, les dépenses prévues dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025;

Que, aux fins de cette étude, le comité soit autorisé à se réunir même si le Sénat siège à ce moment-là ou est ajourné, l'application des articles 12-18(1) et 12-18(2) du Règlement étant suspendue à cet égard;

Que le comité soit autorisé, nonobstant les pratiques habituelles, à déposer son rapport auprès de la greffière du Sénat, si le Sénat ne siège pas à ce moment-là, et que ledit rapport soit réputé avoir été déposé au Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Inquiries

Orders No. 3, 4, 5, 6, 7 and 8 were called and postponed until the next sitting.

OTHER BUSINESS

Ordered, That motion No. 236 standing in the name of the Honourable Senator Gold, P.C., on the **Notice Paper** be brought forward.

The Honourable Senator Gold, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator LaBoucane-Benson:

That the Senate:

- (a) salute the contribution of the Honourable Irwin Cotler, P.C., to the defence of human rights and the fight against racism and anti-Semitism;
- (b) recall his political contribution as Attorney General and Minister of Justice from 2003 to 2006; and
- (c) condemn the death threats against him orchestrated by agents of a foreign regime.

The question being put on the motion, it was adopted.

Senate Public Bills – Third Reading

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

SPEAKER'S RULING

Honourable senators, I am prepared to rule on the point of order raised by Senator Carignan on October 24, 2024, in relation to Bill S-230, An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act. The concern relates to whether the bill requires a Royal Recommendation. If it does, the bill cannot originate in the Senate. It would, instead, have to start in the House of Commons, and be recommended to that house by the Governor General.

The issue of the Royal Recommendation has been reviewed in detail recently, both during consideration of this point of order and in the one concerning Bill S-15. Arguments on the point of order concerning Bill S-15 were heard on September 25 and 26, and a ruling delivered, and sustained by the Senate, on October 2. Rather than repeating the detailed background on the Royal Recommendation, I encourage colleagues to review the relevant pages of the *Debates of the Senate*. Honourable senators will also be interested in reading the analysis of related issues found at pages 152 to 158 of *Senate Procedure in Practice*, including the quotes from the ruling of February 24, 2009, outlining many of the key factors guiding analysis of this topic.

Interpellations

Les articles n^{os} 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sont appelés et différés à la prochaine séance.

AUTRES AFFAIRES

Ordonné : Que la motion n^o 236 inscrite au nom de l'honorable sénateur Gold, c.p., au **Feuilleton des préavis** soit avancée.

L'honorable sénateur Gold, c.p., propose, appuyé par l'honorable sénatrice LaBoucane-Benson,

Que le Sénat:

- a) salue la contribution de l'honorable Irwin Cotler, c.p., dans la défense des droits de l'homme et dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme;
- b) rappelle sa contribution politique comme procureur général et ministre de la Justice de 2003 à 2006;
- c) condamne les menaces de mort à son endroit orchestrées par des agents d'un régime étranger.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Projets de loi d'intérêt public du Sénat – Troisième lecture

L'article n^o 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Honourables sénateurs, je suis prête à rendre une décision sur le rappel au Règlement soulevé par le sénateur Carignan le 24 octobre 2024 au sujet du projet de loi S-230, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. La préoccupation porte sur la question de savoir si le projet de loi nécessite une recommandation royale. Si c'est le cas, le projet de loi ne peut pas prendre origine au Sénat. Il devrait plutôt commencer à la Chambre des communes et être recommandé à cette Chambre par la gouverneure générale.

La question de la recommandation royale a été examinée en détail récemment, à la fois au cours de l'étude de ce rappel au Règlement et dans celui concernant le projet de loi S-15. Les arguments sur le rappel au Règlement au sujet du projet de loi S-15 ont été présentés les 25 et 26 septembre, et une décision a été rendue et maintenue par le Sénat le 2 octobre. Plutôt que de répéter les informations détaillées au sujet de la recommandation royale, j'encourage les collègues à revoir les pages pertinentes des *Débats du Sénat*. Les honorables sénateurs seront également intéressés à lire l'analyse de questions connexes qui se trouve aux pages 152 à 158 de *La procédure du Sénat en pratique*, dont des citations de la décision du 24 février 2009, énonçant de nombreux facteurs clés guidant l'analyse de ce sujet.

For background on this particular point of order, I encourage colleagues to review the arguments presented by Senator Carignan, Senator Pate, who is the sponsor of Bill S-230, as well as other colleagues. I should also note that much of the commentary presented during argument on the point of order was informed by the analysis of the bill prepared by the Parliamentary Budget Officer, at the request of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. The online version of the committee's twenty-ninth report, dealing with Bill S-230, contains a link to the Parliamentary Budget Officer's report.

Senator Carignan identified three key points of concern. First, he argued that clause 4 of Bill S-230, which would require that the transfer of detained individuals to a hospital be authorized in certain circumstances, could require new expenses to be effective. The Parliamentary Budget Officer suggested that the amounts involved might range from nothing to as much as two billion dollars. Second, Senator Carignan argued that clause 5, which would require that confinement in a structured intervention unit be limited to 48 hours unless an extension were authorized by a superior court, would require new expenditures not already authorized by law. This would be because of factors such as the need to prepare for legal proceedings and to move individuals who are in custody. He also suggested that clause 11, which would allow applications for reductions in sentences on the basis of unfairness in the administration of the sentence, would incur similar expenses. The analysis by the Parliamentary Budget Officer suggests that these two latter provisions might incur expenditures that are difficult to estimate, but could be in the range of \$6.8 million.

Other senators did not accept this analysis and its possible consequences. In relation to the first point, it was noted that the changes in clause 4 do not mandate expenditures, since all that is required is an authorization to transfer an individual to a hospital, not that the transfer actually occur. While there might be pressure for the allocation of additional funds to finance transfers, that would be distinct from, although consequential to, the actual requirements imposed by the bill. In relation to the second and third points, it was noted that the possible expenses related to legal proceedings are significantly less than one per cent of the total expenses of the Correctional Services of Canada. Although the report of the Parliamentary Budget Officer itself calls these the "direct cost of the bill", it then clarifies that "this does not mean that the bill authorizes any additional spending. Rather the direct cost of the bill represents an opportunity cost — the resources which would be needed to comply with the new obligations, and which may no longer be available for other responsibilities."

Before advancing further, I do wish to address the issue of potential cost savings that may occur if a bill is adopted, even if some of its provisions could require novel expenditures. This issue came up a number of times during consideration of the point of order. It was suggested that potential savings consequent to the adoption of Bill S-230 could allow the Senate to sidestep concerns about novel expenditures the bill might require. However, the twenty-fifth edition of Erskine May, at page 891,

Pour connaître le contexte du présent rappel au Règlement, j'encourage les collègues à revoir les arguments présentés par le sénateur Carignan, la sénatrice Pate, qui est marraine du projet de loi S-230, ainsi que d'autres collègues. Je dois également souligner que plusieurs des commentaires offerts dans le cadre des arguments sur le rappel au Règlement étaient informés par l'analyse du projet de loi préparée par le directeur parlementaire du budget, à la demande du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. La version en ligne du vingt-neuvième rapport du comité, qui traite du projet de loi S-230, contient un lien vers le rapport du directeur parlementaire du budget.

Le sénateur Carignan a identifié trois préoccupations clés. Premièrement, il a fait valoir que l'article 4 du projet de loi S-230, qui exigerait que le transfert d'individus détenus à un hôpital soit autorisé dans certaines circonstances, pourrait nécessiter de nouvelles dépenses pour être mis en vigueur de façon efficace. Le directeur parlementaire du budget a suggéré que les montants en cause pourraient aller de zéro jusqu'à deux milliards de dollars. Deuxièmement, le sénateur Carignan a soutenu que l'article 5 du projet de loi, qui exigerait que l'incarcération dans une unité d'intervention structurée soit limitée à 48 heures à moins qu'une prolongation ne soit autorisée par une cour supérieure, nécessiterait de nouvelles dépenses qui ne sont pas déjà autorisées par la loi. Cela serait dû à des facteurs tels que la nécessité de préparer des procédures judiciaires et le déplacement de personnes détenues. Il a également suggéré que l'article 11, qui autoriserait les demandes de réduction de peine pour cause d'injustice dans l'administration de la peine, entraînerait des dépenses similaires. L'analyse du directeur parlementaire du budget suggère que ces deux dernières dispositions pourraient entraîner des dépenses difficiles à estimer, mais qui pourraient être de l'ordre de 6,8 millions de dollars.

D'autres sénateurs n'ont pas accepté cette analyse et ses conséquences possibles. En ce qui concerne le premier point, on a noté que les modifications apportées à l'article 4 n'imposent pas de dépenses, puisque tout ce qui est requis est une autorisation de transfert d'une personne à un hôpital, et non pas que le transfert ait effectivement lieu. Il pourrait certes y avoir des pressions pour obtenir des fonds supplémentaires afin de payer pour des transferts, mais cela serait distinct des exigences imposées par le projet de loi comme tel, bien que cela en soit la conséquence. En ce qui concerne les deuxième et troisième points, il a été noté que les dépenses éventuelles liées aux procédures judiciaires sont nettement inférieures à un pour cent des dépenses totales du Service correctionnel du Canada. Bien que le rapport du directeur parlementaire du budget qualifie ces dépenses de « coût direct du projet de loi », il précise ensuite que « [c]ela ne signifie ... pas que le projet de loi autorise des dépenses supplémentaires. En fait, le coût direct du projet de loi représente un coût de renonciation correspondant aux ressources qui seraient nécessaires pour satisfaire aux nouvelles obligations et qui pourraient ne plus être disponibles pour s'acquitter d'autres responsabilités ».

Avant d'aller plus loin, je souhaite aborder la question des économies potentielles qui peuvent être réalisées si un projet de loi est adopté, même si certaines de ses dispositions pourraient nécessiter de nouvelles dépenses. Cette question a été soulevée à diverses reprises lors de l'examen du rappel au Règlement. On a suggéré que les économies potentielles résultant de l'adoption du projet de loi S-230 pourraient permettre au Sénat d'éviter les préoccupations concernant les nouvelles dépenses que le projet

notes that “[c]ounter-balancing reductions in expenditures purposes provided for elsewhere in the bill are disregarded, as are statements in the explanatory notes accompanying the bill to the effect that costs will be met from within existing financial resources or that no overall increase in public expenditure is expected to result from the bill.” If some element of the bill would require novel expenditures for purposes not already authorized in law or would broaden the purpose of a previously authorized expenditure, the bill would need a Royal Recommendation, even if it would result in a net saving to the public purse.

I must also remind colleagues that in the Senate our general presumption is that a matter is in order, if a reasonable argument can be made to that effect. The argument that an item is in order need not be stronger than the counterargument, it must only be reasonable. This is a deliberate bias in favour of allowing debate to continue, if reasonably possible, so that honourable senators have the broadest latitude reasonably possible in their legislative work.

In terms of the concerns about clause 4, which deals with authorization for transfer to a hospital, a strict reading of the clause would be that it only requires authorization, not that the transfer actually occur. Senators will no doubt wish to consider carefully whether such an approach is desirable, recognizing that the provision might create pressure to incur costs that might be required to make the authorization effective. The clause does not, however, itself appear to compel expenditures for novel purposes.

In relation to the concerns about clauses 5 and 11, which deal with expenses required for possible judicial review, I would again refer to the most recent edition of Erskine May, at page 892, where it is noted that the Crown’s recommendation is not required if “proposals may have the incidental consequence of increasing the costs of the administration of justice.” In this context, incidental does not refer to a specific amount of money, but instead to whether the charge on the public purse is merely a consequence of the legislative measure affecting the range of issues with which the court must deal. As a general principle, measures that could widen the jurisdiction of a court, as well as those creating new offences, do not, therefore, require a Royal Recommendation.

Separate from this issue, in relation to clause 5, it can be noted that section 33 of the *Corrections and Conditional Release Act* already requires that “[a]n inmate’s confinement in a structured intervention unit is to end as soon as possible.” The proposed new wording contained in Bill S-230 can thus be reasonably understood as structuring a requirement that already exists in law, by reducing the level of discretion enjoyed by the Correctional Service of Canada.

On balance, it does thus appear that a reasonable case can be made that debate on Bill S-230 should be allowed to continue. Honourable senators will no doubt wish to reflect on the possible broader effects of the bill and the issues raised in the point of

de loi pourrait nécessiter. Cependant, la vingt-cinquième édition d’Erskine May, à la page 891, note que « [l]es réductions compensatoires des dépenses prévues ailleurs dans le projet de loi ne sont pas prises en compte, de même que les déclarations dans les notes explicatives accompagnant le projet de loi selon lesquelles les coûts seront couverts par les ressources financières existantes ou qu’aucune augmentation globale des dépenses publiques ne devrait résulter du projet de loi ». Si un élément du projet de loi nécessite de nouvelles dépenses pour une fin qui n’est pas déjà autorisée par la loi ou élargit l’objectif d’une dépense déjà autorisée, le projet de loi nécessite une recommandation royale, même s’il pourrait entraîner une économie nette pour les finances publiques.

Je dois également rappeler aux collègues qu’au Sénat nous avons la pratique générale de présumer qu’une question est recevable, si un argument raisonnable peut être avancé à cet effet. L’argument selon lequel une question est recevable n’a pas besoin d’être plus fort que le contre-argument, il doit seulement être raisonnable. Il s’agit d’un parti pris délibéré en faveur de la poursuite du débat, si cela est raisonnablement possible, afin que les sénateurs disposent de la plus grande latitude raisonnablement possible dans leurs travaux législatifs.

En ce qui concerne les préoccupations relatives à l’article 4, qui traite de l’autorisation d’un transfert vers un hôpital, une lecture stricte de l’article consisterait à dire qu’il exige seulement une autorisation, et non pas que le transfert ait effectivement lieu. Les sénateurs souhaiteront sans doute examiner attentivement si une telle approche est souhaitable, en reconnaissant que la disposition pourrait créer une pression pour engager des coûts qui pourraient être nécessaires pour donner effet à l’autorisation. Mais cet article ne semble pas en soi-même obliger des dépenses pour des fins nouvelles.

En ce qui concerne les préoccupations relatives aux articles 5 et 11, qui traitent des dépenses requises pour un éventuel contrôle juridique, je me réfère à nouveau à la plus récente édition d’Erskine May, à la page 892, où il est noté que la recommandation de la Couronne n’est pas requise pour « les propositions [qui] peuvent avoir pour conséquence accessoire d’augmenter les coûts de l’administration de la justice ». Dans ce contexte, le terme accessoire ne fait pas référence à une somme d’argent précise, mais plutôt à la question de savoir si la charge sur le trésor public ne constitue qu’une conséquence de la mesure législative touchant aux questions dont doivent traiter les cours. En règle générale, les mesures susceptibles d’élargir la compétence d’une cour, tout comme celles qui créent de nouvelles infractions, ne nécessitent donc pas de recommandation royale.

Indépendamment de cette question, en ce qui concerne l’article 5, on peut noter que l’article 33 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* exige déjà que « [l]’incarcération dans une unité d’intervention structurée pren[ne] fin le plus tôt possible ». Le nouveau libellé proposé dans le projet de loi S-230 peut donc être raisonnablement compris comme structurant une exigence qui existe déjà dans la loi, en réduisant le niveau de discrétion dont jouit le Service correctionnel du Canada.

Tout compte fait, il semble donc que l’on puisse raisonnablement en arriver à la conclusion que le débat sur le projet de loi S-230 devrait pouvoir continuer. Les sénateurs voudront sans doute réfléchir aux effets possibles plus généraux

order. I wish to thank Senator Carignan for his attention to an important matter, which helped ensure a more fulsome appreciation of the possible effects of the bill.

Senate Public Bills – Third Reading

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Pate, seconded by the Honourable Senator Boehm, for the third reading of Bill S-230, An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act.

The Honourable Senator Pate moved, seconded by the Honourable Senator Moncion, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Order No. 3 was called and postponed until the next sitting.

Commons Public Bills – Third Reading

Orders No. 1 and 2 were called and postponed until the next sitting.

Senate Public Bills – Reports of Committees

Orders No. 1 and 2 were called and postponed until the next sitting.

Commons Public Bills – Reports of Committees

Orders No. 1 and 2 were called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Boehm, seconded by the Honourable Senator Moodie, for the adoption of the fifteenth report of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade (*Bill C-282, An Act to amend the Department of Foreign Affairs, Trade and Development Act (supply management), with an amendment and observations*), presented in the Senate on November 7, 2024.

After debate,

The Honourable Senator Clement moved, seconded by the Honourable Senator Petitclerc, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

du projet de loi et aux questions soulevées dans le rappel au Règlement. Je tiens à remercier le sénateur Carignan de l'attention qu'il a portée à une question importante, qui a permis de mieux apprécier les effets possibles du projet de loi.

Projets de loi d'intérêt public du Sénat – Troisième lecture

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Pate, appuyée par l'honorable sénateur Boehm, tendant à la troisième lecture du projet de loi S-230, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

L'honorable sénatrice Pate propose, appuyée par l'honorable sénatrice Moncion, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

L'article n^o 3 est appelé et différé à la prochaine séance.

Projets de loi d'intérêt public des Communes – Troisième lecture

Les articles n^{os} 1 et 2 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Projets de loi d'intérêt public du Sénat – Rapports de comités

Les articles n^{os} 1 et 2 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Projets de loi d'intérêt public des Communes – Rapports de comités

Les articles n^{os} 1 et 2 sont appelés et différés à la prochaine séance.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Boehm, appuyée par l'honorable sénatrice Moodie, tendant à l'adoption du quinzième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international (*projet de loi C-282, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (gestion de l'offre), avec un amendement et des observations*), présenté au Sénat le 7 novembre 2024.

Après débat,

L'honorable sénatrice Clement propose, appuyée par l'honorable sénatrice Petitclerc, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Senate Public Bills – Second Reading

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator McPhedran, seconded by the Honourable Senator White, for the second reading of Bill S-201, An Act to amend the Canada Elections Act and the Regulation Adapting the Canada Elections Act for the Purposes of a Referendum (voting age).

Ordered: That further debate on the motion be adjourned until the next sitting, in the name of the Honourable Senator Martin.

o o o

Orders No. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 and 14 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Boisvenu, seconded by the Honourable Senator Martin, for the second reading of Bill S-265, An Act to enact the Federal Ombudsperson for Victims of Crime Act, to amend the Canadian Victims Bill of Rights and to establish a framework for implementing the rights of victims of crime.

Ordered: That further debate on the motion be adjourned until the next sitting, in the name of the Honourable Senator Clement.

o o o

Orders No. 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 and 26 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Gerba, seconded by the Honourable Senator White, for the second reading of Bill S-286, An Act respecting National Immigration Month.

After debate,

The Honourable Senator Ataullahjan moved, seconded by the Honourable Senator Martin, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Order No. 28 was called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Cordy, seconded by the Honourable Senator Klyne, for the second reading of Bill S-288, An Act respecting Inherited Blood Disorders Awareness Day.

Projets de loi d'intérêt public du Sénat – Deuxième lecture

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice McPhedran, appuyée par l'honorable sénateur White, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-201, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et le Règlement adaptant la Loi électorale du Canada aux fins d'un référendum (âge de voter).

Ordonné : Que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance, au nom de l'honorable sénatrice Martin.

o o o

Les articles nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Boisvenu, appuyée par l'honorable sénatrice Martin, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-265, Loi édictant la Loi sur l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, modifiant la Charte canadienne des droits des victimes et établissant un cadre de mise en œuvre des droits des victimes d'actes criminels.

Ordonné : Que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance, au nom de l'honorable sénatrice Clement.

o o o

Les articles nos 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Gerba, appuyée par l'honorable sénatrice White, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-286, Loi instituant le Mois national de l'immigration.

Après débat,

L'honorable sénatrice Ataullahjan propose, appuyée par l'honorable sénatrice Martin, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'article n° 28 est appelé et différé à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Cordy, appuyée par l'honorable sénateur Klyne, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-288, Loi instituant la Journée de sensibilisation aux maladies héréditaires du sang.

After debate,
The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Seidman, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Order No. 30 was called and postponed until the next sitting.

ADJOURNMENT

With leave of the Senate,
The Honourable Senator LaBoucane-Benson moved, seconded by the Honourable Senator Moncion:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 3:35 p.m., the Senate was continued until tomorrow at 2 p.m.)

DOCUMENTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 14-1(7)

Report of the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada for the fiscal year ended March 31, 2024, pursuant to the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act*, S.C. 2000, c. 17, sbs. 71(1).—Sessional Paper No. 1/44-4086.

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 12-5

Standing Senate Committee on Banking, Commerce and the Economy

The Honourable Senator White was added to the membership (*November 20, 2024*).

Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources

The Honourable Senator Cardozo replaced the Honourable Senator Fridhandler (*November 20, 2024*).

Standing Senate Committee on National Finance

The Honourable Senator Senior replaced the Honourable Senator Galvez (*November 20, 2024*).

Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament

The Honourable Senator Gerba was added to the membership (*November 20, 2024*).

Après débat,
L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénatrice Seidman, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

L'article n° 30 est appelé et différé à la prochaine séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Avec le consentement du Sénat,
L'honorable sénatrice LaBoucane-Benson propose, appuyée par l'honorable sénatrice Moncion,

Que la séance soit maintenant levée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 15 h 35, le Sénat s'ajourne jusqu'à 14 heures demain.)

DOCUMENTS DÉPOSÉS AUPRÈS DE LA GREFFIÈRE DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14-1(7) DU RÈGLEMENT

Rapport du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, conformément à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, L.C. 2000, ch. 17, par. 71(1).—Document parlementaire n° 1/44-4086.

Modifications de la composition des comités conformément à l'article 12-5 du Règlement

Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie

L'honorable sénatrice White a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 20 novembre 2024*).

Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles

L'honorable sénateur Cardozo a remplacé l'honorable sénateur Fridhandler (*le 20 novembre 2024*).

Comité sénatorial permanent des finances nationales

L'honorable sénatrice Senior a remplacé l'honorable sénatrice Galvez (*le 20 novembre 2024*).

Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement

L'honorable sénatrice Gerba a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 20 novembre 2024*).

Corrigenda

(Journals of the Senate of Tuesday, November 19, 2024)

Remove the names of the Honourable Senators Brazeau and Greene from the list of Members convened and from the list of Members in attendance to business.

Corrigenda

(Journaux du Sénat du mardi 19 novembre 2024)

Enlever les noms des honorables sénateurs Brazeau et Greene de la liste des membres présents et de la liste des membres participant aux travaux.